



thème :
« Le CRG - Compte rendu de gestion annuel »

- Les dispositions des articles 510 et 515 du code :
- 1/ l'accès aux comptes du majeur
 - 2/ les modalités de vérification et d'approbation du compte de gestion
 - 3/ les modalités de recours
 - 4/ la reddition des comptes et archivage
 - 5/ exemple de tenue de CRG